



PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE THIL

20 Avril 2023

Mairie de Thil
340 rue de la mairie
01120 THIL

Tel. : 04 78 06 19 90

SOMMAIRE

Table des matières

I. Préambule	3
1- Présentation de la commune	3
2- Les infrastructures de la commune et de la CCMP	3
3- Les associations.....	3
4- La population Thiloise (données INSEE).....	4
5- Constats.....	5
II. Définition du projet éducatif.....	6
1- Le projet éducatif.....	6
2- La vocation de la commune de Thil.....	7
III. Organisation et fonctionnement.....	7
1- Organisation générale	7
2- Le public accueilli	7
3- Le fonctionnement général	8
4- Les ressources humaines	8
5- Les moyens matériels	9
6- Les moyens financiers.....	9
IV. Les objectifs généraux et éducatifs de la commune de Thil.....	10
1- Les objectifs généraux	10
2- Les objectifs éducatifs.....	11
V. Les modalités d'évaluation.....	12

I. Préambule

1- Présentation de la commune

La commune de Thil est une commune de 1081 habitants (données INSEE 2018) située dans l'Ain à moins de 20km de Lyon. Elle fait partie de la Communauté de Commune de Miribel et du Plateau (CCMP) comprenant 6 communes. La commune de Thil est la plus petite commune de la CCMP.

Elle subit une forte pression immobilière liée à sa proximité avec la métropole de Lyon. Cela s'est traduit par 85 permis émis entre 2019 et 2021.

Le cadre de vie y est agréable. En effet, le canal de Miribel Jonage, traverse le village. La commune possède des espaces verts remarquables, classés Natura 2000, ENS et ZNIEFF, tels que le « Quai des Amours ». Les anciennes carrières de la commune ont laissé place aux étangs de Thil.

2- Les infrastructures de la commune et de la CCMP

Commune

La commune de Thil dispose d'un groupe scolaire (groupe scolaire la Riotte), d'une salle polyvalente comprenant une salle des associations et la bibliothèque municipale et d'un parc de loisirs (city stade, aire de jeux, skate parc, tables de ping-pong et de Teqball).

CCMP

La communauté de communes possède sur son territoire plusieurs gymnases communautaires mis à disposition pour les scolaires et les associations sportives ainsi qu'une piscine (Lilo). Un cinéma communautaire est également en projet.

3- Les associations

La commune peut s'appuyer sur les associations du village mais également des communes environnantes pour nouer des partenariats pour son accueil de loisirs.

Associations sur la commune

- Le Sou des écoles de Thil
- Faire Thil : association promouvant le lien intergénérationnel
- La Côtière des arts : association d'artistes
- Les pêcheurs Thilois : association de pêche et de protection des étangs de Thil

Associations et acteurs de la CCMP

Plusieurs associations sportives ou culturelles du territoire sont d'intérêt communautaire :

- Associations sportives :
 - Ain Sud

- Beynost BMX le Côtère
- Côtère Handball
- Pétanque Miribel Côtère
- SM Volley ball
- Vertical Côtère
- Structures et associations culturelles :
 - Académie de Musique et de la danse de la CCMP
 - Association Beynost Musique
 - Société musicale de l'Espérance de Beynost
 - Union Laïque de Miribel – Section cinéma
 - Théâtre Allégro

4- La population Thiloise (données INSEE)

La commune comptait, en 2018, 19,4% d'enfants de 0 à 14 ans. 76,4% des enfants de 2 à 5 ans étaient scolarisés et 95,7% pour les 6-10 ans.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	50	38	76,4	86,3	68,9
6 à 10 ans	91	87	95,7	93,6	97,8
11 à 14 ans	51	50	98,1	100,0	94,1
15 à 17 ans	49	49	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	83	44	53,4	55,2	51,1
25 à 29 ans	41	4	9,8	5,0	14,4
30 ans ou plus	699	4	0,6	0,3	0,8

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

La population Thiloise non scolarisée de plus de 15 ans est majoritairement diplômée : 37,3% ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

	2008	2018
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	19,5	13,7
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,5	3,4
CAP, BEP ou équivalent	27,8	27,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	19,6	18,0
Diplôme de l'enseignement supérieur	29,7	37,3

Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2013.
Sources : Insee, RP2008, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

La majorité des actifs résidant dans la commune (85,9%) travaillent hors de la commune.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	517	100	503	100	528	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	58	11,3	66	13,2	75	14,1
dans une commune autre que la commune de résidence	459	88,7	436	86,8	453	85,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

5- Constats

Le groupe scolaire accueille 124 enfants (données juin 2022) de la petite section de maternelle au CM2. Pour la rentrée scolaire 2022-2023, 131 élèves devraient être présents dans l'établissement.

La commune compte également des assistantes maternelles qui ne permettent pas de pourvoir à la demande en garde des petits Thilois.

La commune accueille, avant et après l'école, les enfants de la PS au CM2 dans son service périscolaire qui comprend une garderie du matin (7h15-8h30), une étude (16h30-17h30) et garderie du soir (16h30-18h30). Etant donné, la proportion de familles travaillant en dehors de la commune, il y a une forte demande de ces services par les parents. Il en ressort également que les parents ont une forte exigence en termes de propositions d'activités pendant les temps de garde ce qu'il n'est actuellement pas possible de satisfaire étant donné le statut de notre accueil.

De plus, il ressort que l'organisation actuelle du périscolaire ne nous permet pas d'étoffer le besoin d'activité des enfants et nécessite une nouvelle structuration. Ce qui permettrait de repenser les besoins éducatifs en concordance avec la vision des élus.

La commune de Thil souhaite donc faire évoluer son accueil périscolaire du matin et du soir (hors étude) vers un accueil de loisirs sans hébergement périscolaire permettant :

- Un épanouissement de l'enfant dans un cadre structuré et bienveillant ;
- Un meilleur échange avec les différents membres éducatifs de l'école, notamment en élaborant des projets communs, fluidifiant la transmission des informations de part et d'autre ;
- Un meilleur échange avec les parents.

Une réflexion sera également menée pour ouvrir cet accueil périscolaire le mercredi.

II. Définition du projet éducatif

1- Le projet éducatif

Qui est concerné par le projet éducatif ?

Le projet éducatif de l'accueil de Loisirs périscolaire de la Riotte est rédigé par l'organisateur à savoir la commune de Thil.

Le projet éducatif peut être consulté par les élus, la secrétaire de mairie, le directeur de la structure, les animateurs, les parents et l'équipe pédagogique de l'école.

Que trouve-t-on dans le projet éducatif ?

- Vocation de la structure organisatrice

Les objectifs principaux des ALSH est de rassembler les enfants au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités ludiques, sportives adaptées à leurs capacités et enfin d'être à l'écoute des attentes des enfants accueillis.

Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps d'après école agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

- Fonctionnement de la structure

L'accueil de Loisirs sans hébergement périscolaire de la Riotte fonctionne avant et après les jours de classe. Il accueille les enfants scolarisés à l'école de la Riotte.

- Moyens

Les ressources humaines : élus, directeur, animateurs, personnel technique, ...

Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement

Les moyens matériels mis à disposition : le groupe scolaire, le parc et la salle des fêtes pourront être utilisés. Du matériel sera mobilisé pour répondre aux besoins des animations

- Objectifs généraux et éducatifs

L'action de l'accueil de loisirs périscolaire sans hébergement s'inscrit dans une politique jeunesse en faveur des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

2- La vocation de la commune de Thil

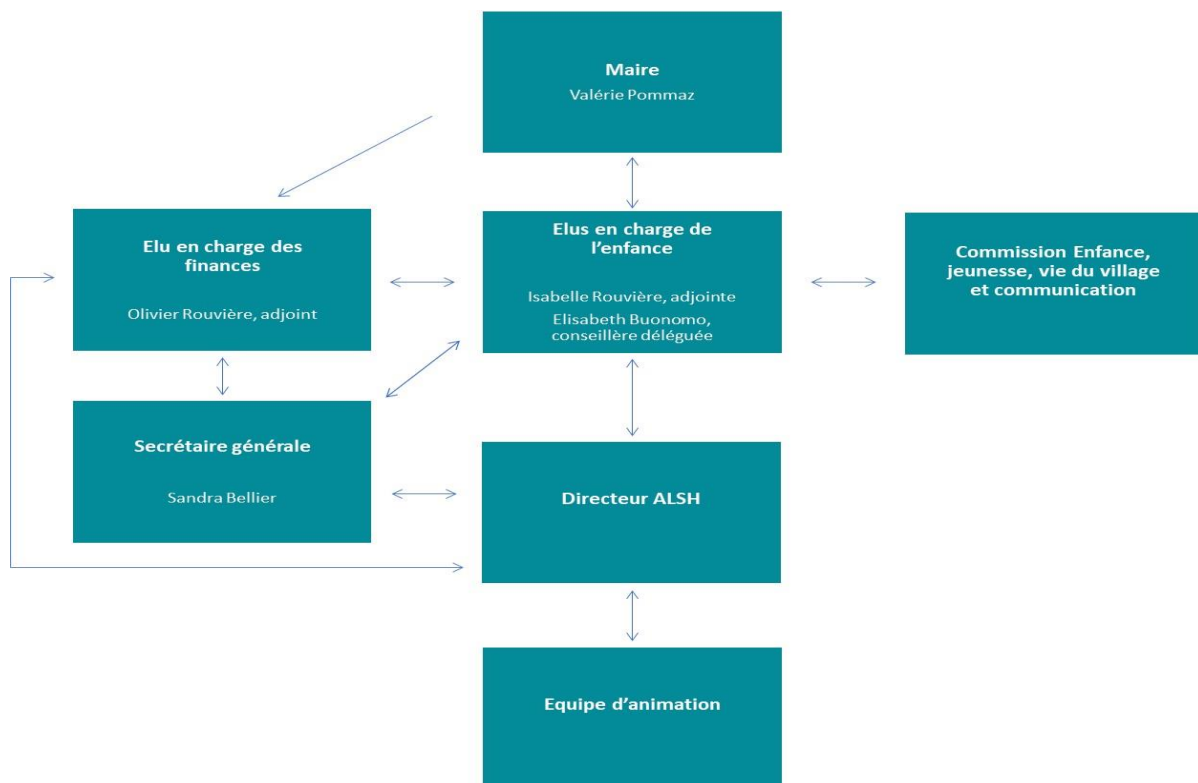
L'objectif principal de l'accueil de loisirs périscolaire est d'accueillir les enfants de l'école de la Riotte (PS au CM2) avant ou après la classe en :

- leur offrant un cadre structuré et bienfaisant ;
- contribuant à l'épanouissement des enfants afin qu'ils puissent vivre pleinement ce moment.

III. Organisation et fonctionnement

1- Organisation générale

L'organigramme reprend l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles d'intervenir.



2- Le public accueilli

L'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école de la Riotte. Actuellement, l'école accueille des enfants de petite section de maternelle au CM2.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants présentant un handicap physique ou mental seront également accueillis avec les éventuelles dispositions que nécessite un accueil de qualité.

3- Le fonctionnement général

L'accueil de loisirs sans hébergement s'organise dans des locaux adaptés :

- Groupe scolaire de la Riotte ;
- Salle polyvalente comprenant la salle des associations et la bibliothèque.

Les infrastructures de la commune (city-stade) et de l'intercommunalité (gymnases) pourront être amenées à être utilisés.

L'ALSH périscolaire accueille les enfants avant ou après la classe comme suit :

- Garderie du matin : 7h15-8h30 (arrivée libre) ;
- Garderie de 16h30 : 16h30-17h30 ;
- Garderie de 17h30 : 17h30-18h30.

4- Les ressources humaines

Pour un service de qualité, chaque organisation nécessite des moyens humains. La commune met à disposition principalement la secrétaire générale de mairie, un directeur périscolaire, une équipe d'animation, du personnel technique.

Rôle des principales ressources humaines :

La secrétaire générale de mairie

- Suivre la gestion financière ;
- Suivre et réaliser la gestion des ressources humaines ;
- Réaliser les factures et les commandes.

Le directeur

- Rédiger le projet pédagogique voire à terme le PEDT ;
- Animer et faire respecter les projets éducatif et pédagogique ;
- Assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle, le personnel (remplacements, recrutements et formation), ... ;
- Rechercher des partenariats ;
- Veiller au respect des instructions départementales ;

- Assurer le relais auprès des élus, de l'équipe éducative de l'école et des parents ;
- Animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation

- Animer et mettre en œuvre le projet pédagogique ;
- Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs ;
- Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent ;
- Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public ;
- Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

Le personnel technique

- Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité ;
- Assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments ;
- Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement de l'ALSH ;
- Assurer le nettoyage des locaux d'activité et des sanitaires.

Le personnel a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions.

Le recrutement du directeur et de l'équipe d'animation se fait selon les dispositions légales.

5- Les moyens matériels

Soucieuse du bon accueil des enfants, la commune de Thil met à disposition :

- Des locaux aux normes de sécurité ;
- Une ligne téléphonique, adresses mails ;
- Un portail famille ;
- La possibilité de faire des impressions, des copies ;
- De l'équipement (ordinateur, documentation et matériel pédagogique,...) ;
- Du matériel pédagogique (matériel sportif, pour les activités manuelles, jeux de société,...).

6- Les moyens financiers

La commune de Thil met à disposition des moyens financiers pour le bon fonctionnement de l'ALSH. Le budget est arrêté par le conseil municipal en fonction des dépenses prévisionnelles.

Budget de fonctionnement

Le directeur dispose d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activité, de l'achat de matériel pédagogique.

Chaque dépense engagée par le directeur est réalisée à l'aide de bons de commande en lien avec la secrétaire générale de mairie.

Budget complémentaire

La commune de Thil assume d'autres charges comme les charges salariales, le coût des assurances, les éventuels investissements, ...

En contrepartie de l'organisation d'un ALSH, la commune de Thil perçoit des participations familiales. La commune de Thil se réserve le droit de percevoir des subventions auprès de partenaires financiers.

Subventions des partenaires financiers

A l'heure actuelle, la commune de Thil ne perçoit aucune subvention. Elle envisage à court terme (2023-2024) de solliciter la CAF.

Dans le cadre d'actions ponctuelles, d'autres partenaires peuvent intervenir dans le financement, notamment des équipements et travaux dans l'école (Région AURA, Département de l'Ain, CCMP...).

Participations familiales

Diverses redevances sont demandées aux familles :

- Une redevance d'accueil afin de prendre en charge l'inscription de l'enfant ;
- Une autre redevance afin de prendre en charge un éventuel service mis en place.

Les redevances demandées aux familles sont votées chaque année par le conseil municipal.

Participation financière de la commune de Thil

Malgré les participations familiales, la commune de Thil intervient financièrement pour le bon fonctionnement de la structure d'accueil que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

IV. Les objectifs généraux et éducatifs de la commune de Thil

1- Les objectifs généraux

L'ALSH de la Riotte doit permettre d'accueillir les enfants scolarisés à l'école de la Riotte pendant le temps périscolaire (hors mercredi à ce stade).

2- Les objectifs éducatifs

Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant

Le développement de l'enfant doit être entrepris dans le respect de ses besoins et des caractéristiques de son âge. Une pédagogie doit être mise en œuvre dans les projets et chaque activité doit être réfléchie dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif (culturel, sportif, manuel, ...).

La recherche d'autonomie doit également permettre aux enfants d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

Favoriser les relations et les échanges

L'accueil de Loisirs sans hébergement doit favoriser la tolérance, la solidarité par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité. Il peut également favoriser les relations entre génération à travers des projets d'animation ou d'échanges avec les parents, associations, nos aînés. Il peut initier l'apprentissage et l'expression de la démocratie.

Faire découvrir le territoire et son environnement

Permettre aux enfants de découvrir leur environnement et proposer des activités de sensibilisation au développement durable.

Favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation ou l'apprentissage par la pratique d'activités diversifiées.

Associer les parents et renforcer le lien avec la famille

Favoriser le dialogue avec les parents et être à leur écoute afin de créer un climat sécurisant et de confiance.

Proposer des moments d'informations et de rencontres avec les familles.

Proposer des outils d'informations :

- Règlement intérieur
- Affichage sur le portail famille et/ou le site internet de la commune
- ...

Ces principes éducatifs s'articulent essentiellement sur 3 axes fondamentaux :

- L'épanouissement de l'enfant ;
- Le respect ;
- L'aspect éducatif : sécurité, sensibilisation à l'environnement et solidarité.

V. Les modalités d'évaluation

Les évaluations sont réalisées conjointement avec les élus et la secrétaire générale de mairie. Elle s'effectue également en collaboration avec le directeur de l'ALSH.

Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité de service et elles commencent dès le début de la préparation jusqu'au dernier jour de fonctionnement.

Le conseil municipal des enfants pourra être force de proposition notamment dans l'objectif de lier les sujets traités à l'école avec des temps permettant aux enfants d'appréhender les sujets différemment.

Les différents niveaux d'évaluation sont sur :

- Le fonctionnement global de la structure et des actions menées ;
- Le personnel ;
- L'évaluation des prestataires de service.

Evaluation de la structure d'accueil

La structure est évaluée à chaque période et un bilan pédagogique est remis aux élus en charge de l'enfance. Les élus peuvent également faire part de leur constat et de leurs propositions.

Le bilan permet d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de période ;
- Les activités pédagogiques, les sorties ludiques et culturelles ;
- Le personnel évoluant dans le cadre de l'ALSH. Celui-ci pourra être amené à faire des propositions d'amélioration.

Cette évaluation sera présentée à la commission compétente de la commune pour ajustements si besoin des orientations.

Evaluation avec les enfants

Il est important d'avoir un retour des enfants sur le fonctionnement (déroulement, activités) que sur la vie collective ou quotidienne. Des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou d'éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs. La direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements.

SIGNATURE DES ELUS EN CHARGE
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE THIL

La Maire de la commune de Thil

L'Adjointe au Maire en charge de
l'Enfance, la jeunesse, la vie du village
et de la communication.

Valérie POMMAZ

Isabelle ROUVIERE

La conseillère déléguée à l'enfance

Elisabeth BUONOMO